

## POINT DE VUE



**Philippe Lemmens**  
Directeur du  
Centre du Bois de  
Thiérache

### Quelle est la valeur ajoutée du transfrontalier dans ce projet ?

Les apports de la coopération transfrontalière sont essentiels : la région Nord-Pas-de-Calais, peu boisée, représente un vaste marché pour la consommation du bois. La Wallonie et les Ardennes couvrent quant à eux une grande zone forestière très boisée. La complémentarité est totale et c'est en l'exploitant que nous pouvons répondre localement à la demande. En effet, l'industrie a tendance à se tourner vers les bois tropicaux et scandinaves pour répondre à la demande. Il est donc important de valoriser nos ressources propres : les "petits bois" de nos forêts sont sous-utilisés et il faut unir nos forces et trouver ensemble des solutions afin de mieux les valoriser.

Les apports réciproques entre belges et français sont nombreux. Par exemple la technologie mise en œuvre côté français est plus adaptée au marché. Les Belges ont pour leur part un sens commercial plus développé et l'organisation de la filière y est plus flexible, ce qui est un atout majeur. Les échanges sont présents dans tous les domaines : au niveau technique, commercial, mais aussi au niveau des méthodes de travail, de la formation...

### Quelles sont les retombées sur la région transfrontalière ?

Les retombées sont tout d'abord économiques : la filière bois est très diffuse sur le territoire et les marchés locaux ont tendance à s'internationaliser. Aussi, nous travaillons à ce que la valeur ajoutée du bois (la promotion, les apports technologiques...) restent chez nous. Les retombées sur l'environnement sont importantes également. Le bois est une ressource écologique et renouvelable. L'entretien, le maintien et le développement de nos forêts a un coût important et, pour y veiller, une gestion "publique" est nécessaire. Le développement économique permet aussi de répondre à ce coût environnemental. Le consommateur d'ailleurs s'intéresse de près à cet aspect du "développement durable" et nous nous attachons à communiquer largement sur la question.

## Conférence transfrontalière Thiérache-Hainaut **Eurowood : un projet innovant dans le secteur du bois**

*Porté par "Thiérache Développement" et plus particulièrement par le "Centre du Bois de Thiérache", le projet Eurowood est le fruit d'une réflexion franco-belge sur la filière forêt-bois. Une longue tradition d'échanges commerciaux a scellé des liens entre les professionnels situés de part et d'autre de la frontière, entre la Province du Hainaut et la Thiérache (Aisne/Nord/Ardennes), dans le domaine du travail du bois. Les premières actions ont été menées au sein du grand massif ardennais, à cheval sur la frontière. Aujourd'hui le projet Eurowood, co-financé par le programme Interreg III, réunit 13 partenaires transfrontaliers.*

La Wallonie et le Nord-Pas-de-Calais possèdent d'énormes richesses naturelles dans le secteur du bois. De nombreux emplois dépendent de cette filière. Dans ce contexte, l'objectif général du projet est de développer la filière bois-énergie dans la zone transfrontalière "Hainaut-Thiérache" et d'aider les entreprises du secteur à se développer en les motivant à l'innovation.

Le premier chantier consistait à valoriser les ressources naturelles régionales et à capter localement de la valeur ajoutée qui souvent partait plus loin. Un programme d'expérimentation sur le hêtre et le sapin Douglas, bien présents dans la région, a été mené. Les procédés mis au point font de ces deux bois des substituts possibles aux bois tropicaux, très utilisés en menuiserie. Les recherches actuelles s'orientent en direction des nouvelles directives européennes sur la protection de l'environnement. De plus, le traitement et la commercialisation, à l'étude, de ces procédés

Wallonie-Lorraine-Luxembourg

## **Une coopération active dans le domaine de la santé**

*L'intensification du processus d'intégration européenne et le développement de la mobilité au sein de l'espace Wallonie-Lorraine-Luxembourg sont à l'origine du projet transfrontalier "LuxLorSan", financé par Interreg IIIA.*

Ce projet de coopération sanitaire a pour ambition d'améliorer l'accès aux soins de la population et de développer des axes de coopération et des complémentarités transfrontalières dans le domaine des soins de santé et de la prévention. L'enjeu est également de réduire les surcoûts liés à la territorialité des prestations et de promouvoir une politique de santé transfrontalière dans toute la région. Diverses actions ont déjà été mises en œuvre pour remplir ces objectifs comme la réalisation de tableaux de bord de la santé (données démographiques, offres de soins, cartographies...), l'étude des complémentarités dans le domaine de la santé mentale, l'organisation transfrontalière de l'aide médicale d'urgence, etc.

Une structure porteuse, l'Observatoire Franco-Belge de la Santé (OFBS), constitué en Groupement Européen d'Intérêt Economique (GEIE), permet de



innovants auraient des retombées très importantes en terme d'emploi sur la région.

Le développement de programmes de recherche et la mise au point de procédés innovants ne sont utiles en effet que s'ils sont "mis en pratique" par les entreprises et utilisés par un large public. Aussi, la mobilisation des structures interprofessionnelles du territoire devrait permettre d'engager diverses actions de communication en direction des entreprises et du grand public. Des réalisations seront menées afin de faire reconnaître le caractère prioritaire du maintien et du développement de l'utilisation du bois, première matière renouvelable de la planète.

D'autre part, une relance du chauffage au bois en zone rurale va être engagée grâce à la mise en commun d'initiatives isolées belges et françaises, permettant l'émergence de nouvelles chaufferies ainsi que la structuration de l'approvisionnement.

Des actions de formations communes sont par ailleurs menées. Elles concernent notamment la "construction bois" et les "travaux forestiers".

développer ces réalisations communes. Il réunit de nombreux opérateurs belges, français et luxembourgeois afin de mobiliser les compétences nécessaires pour faire aboutir les actions. Ce GEIE est le chef de file administratif et financier des études et projets mis en œuvre.

Parmi les autres réalisations du projet Interreg IIIA "LuxLorSan", on peut citer :

- la rédaction de l'étude "Offre de soins et mobilité à l'intérieur de l'espace transfrontalier",
- la constitution d'une filière de soins en neurosciences entre l'Association Hospitalière du Bassin de Longwy, les Cliniques du Sud Luxembourg et le Centre Hospitalier de Luxembourg visant à mettre en collaboration des équipes médicales distantes de 25 km et à offrir aux patients et à leur famille des soins de qualité et de proximité,
- la création d'un site Internet ayant pour vocation de devenir un portail d'accès commun aux opérateurs de projets de coopération transfrontalière en matière sanitaire ([www.santetransfrontaliere.org](http://www.santetransfrontaliere.org)).

## FICHE TECHNIQUE



## Un système de compensation transfrontalière original : le reversement belgo-luxembourgeois

*Dans le cadre de l'étude "décentralisation et intercommunalité transfrontalière", réalisée par la MOT pour le compte de la DATAR et de la Caisse des Dépôts en 2003/2004, une attention particulière a été portée aux mécanismes de solidarités transfrontalières existant aux échelles locale et nationale.*

Le phénomène des migrations alternantes contribue à dissocier les lieux d'emploi des travailleurs frontaliers, sources de revenus fiscaux pour les Etats, des lieux de résidence de ces frontaliers, générateurs de charges de services et d'équipements publics pour les collectivités territoriales concernées.

Face à ce phénomène, la Belgique et le Luxembourg ont mis en place un système visant à compenser les pertes de recettes fiscales des communes belges induites par la présence de frontaliers : un versement financier de l'Etat luxembourgeois en direction des communes belges dans lesquelles vivent des travailleurs occupant un poste au Luxembourg et donc imposés dans ce dernier.

La perte de recettes pour les communes belges est facilement identifiable dans la mesure où celles-ci perçoivent une part de l'impôt sur les revenus de leurs habitants. Or les frontaliers belges domiciliés dans ces communes et travaillant au Luxembourg sont imposés au Luxembourg. Ils n'acquittent pas cet impôt dans la commune où ils sont domiciliés.

L'accord entre les deux pays, signé dans le cadre de l'Union économique belgo-luxembourgeoise, date du 14 décembre 2001. Il s'applique pour la 1ère fois en 2004 et porte sur un montant forfaitaire de 15 millions d'euros versé à l'Etat belge et redistribué aux 150 communes belges au prorata du montant des revenus professionnels déclarés au Luxembourg par les frontaliers belges de chaque commune.

Le versement va par conséquent couvrir intégralement le manque à gagner de ces communes belges, dont le montant pourra être révisé afin de tenir compte de l'évolution du nombre de frontaliers.

Il faut noter que la mise en place de ce mécanisme a été rendue possible grâce à deux paramètres propres au système fiscal local belge et aux règles d'impositions des frontaliers belges travaillant au Luxembourg, à savoir :

- la perception par les communes belges de l'impôt sur le revenu des habitants de la commune, mode d'imposition qui n'existe pas en France,
- le principe d'imposition des revenus des frontaliers belges au Luxembourg.

La convention du 14 décembre 2001 entre en application à partir de l'exercice d'imposition 2003. Aussi, ce sont 150 communes belges, dont 46 flamandes, qui ont pris connaissance au mois d'août dernier du montant de la première compensation qui leur sera versée par l'Etat luxembourgeois avant la fin de l'année 2004 : 4 155 284 € pour la commune d'Arlon, 1 658 794 € pour celle d'Aubange, etc. Pour l'agglomération transfrontalière du Pôle Européen de développement, ce versement représentera, pour les communes belges, l'équivalent des recettes fiscales induites par les 6 000 frontaliers travaillant au Luxembourg sur une population active d'un peu moins de 50 000 personnes.

## ÉVÉNEMENTS

### ■ Journées d'information et d'échanges sur le district européen et son contexte national et communautaire

L'objectif de ces deux journées est de faire le point sur l'actualité juridique, d'échanger à la lumière des expériences de chacun sur les projets en cours et de débattre de l'articulation des législations nationales et européennes.

Date : 4 et 5 novembre 2004

Lieu : Chamonix

Organisation : MOT / Espace Mont-Blanc

### ■ NWE Mid Term Event - "La coopération territoriale en Europe du Nord-Ouest passe à la vitesse supérieure"

Date : 18 et 19 novembre 2004

Lieu : Lille

Pour en savoir plus :

<http://www.nweurope.org>

## NOUVEAUTES SUR LE WEB

### ■ FONDS STRUCTURELS :

- L'ensemble des évaluations à mi-parcours d'Interreg IIIA, B, C sont disponibles sur le site d'Interact (<http://www.interact-eu.net>).

- La Commission met à jour les modalités de gestion d'Interreg III dans une communication du 2/9/2004.

- Une nouvelle rubrique "Instruments de cohésion dans votre pays et région" sur le site "Inforegio" donne accès à une carte "cliquable" permettant, en sélectionnant un pays ou une région, de faire apparaître pour chacun un aperçu de l'action des fonds structurels, des exemples de projets, des contacts...

Pour en savoir plus sur ces deux derniers points : [http://europa.eu.int/comm/regional\\_policy](http://europa.eu.int/comm/regional_policy)

## DANS LA PRESSE, EN SEPTEMBRE...

### ■ L'Espierre fait des émules en Europe , La Voix du Nord , 5 septembre

Coopération : Un projet européen baptisé 'Urban water' a permis de lancer la première tranche de requalification du canal de l'Espierre ...

### ■ Environnement - La nature au-delà des frontières, Le Républicain Lorrain, 5 septembre

La Sarre, la Lorraine et le Luxembourg ont décidé d'accentuer leurs démarches communes pour protéger l'environnement à travers une convention ...

### ■ L'avenir de Longwy forcément lié au projet Belval, le Républicain Lorrain, 25 septembre

Longwy se donne les moyens d'un nouvel avenir [...] La roue serait-elle en train de tourner pour Longwy après les années sombres de la sidérurgie ...

### ■ Extra : regard porté sur le pays voisin, Le Républicain Lorrain, 30 septembre

Paraissant vendredi en supplément du Républicain Lorrain, *Extra* est un journal franco-allemand rédigé par un groupe d'adolescents sarrois et lorrains ...

### ■ Plaidoyers pour un grand débat sur l'Eurodistrict, DNA, 29 septembre

La mobilisation des tous les élus strasbourgeois sur l'Eurodistrict est possible, mais nécessite au préalable de la transparence et un grand débat, affirment Catherine Trautmann et Ludmilla Hug-Kalinkova ...

### ■ Relance du projet de tunnel entre Briançon et le Piémont, Le Moniteur, 14 septembre

La commission intergouvernementale franco-italienne sur les Alpes du sud a décidé de relancer le projet de construction du tunnel ferroviaire de Montgenèvre, prévu pour relier Briançon dans les Hautes-Alpes à Oulx, dans le Piémont ...

### ■ "Le Consorcio donnera plus d'ampleur à nos projets de coopération avec l'Espagne", La Gazette des Communes, 13 septembre

La Communauté de travail des Pyrénées (CTP) va adopter le statut de Consorcio. Interview de Clémence Crochet (Région Midi-Pyrénées).

### ■ Le territoire de Xareta se dote d'une structure juridique, Le Journal du Pays Basque, 14 septembre

Ils ont signé hier les statuts de l'association loi 1901 transfrontalière Xareta, la première du genre ...

### ■ Principe d'accord entre Paris et Madrid pour la route transnavarraise, Le Journal du Pays Basque, 18 septembre

Les ministères de l'Équipement et des Transports des deux pays soutiendraient la 2x2 voies ...